

GUIDE D'INTERVIEW

Le dénombrement se déroule en présence des autorités administratives et locales :

- Chef de secteur ;
- Chef de colline ou notable en milieu rural ;
- Chef de quartier et Nyumbakumi en milieu urbain.

1. Le dénombrement

Après le dénombrement, le contrôleur procède au tirage des ménages à enquêter. Tout ménage sélectionné doit être informé la veille de la collecte afin de fixer les rendez-vous et de présenter les enquêteurs aux ménages.

2. Conduite de l'interview

Arrivé dans le ménage, l'enquêteur doit adopter un langage simple et courtois qui attire l'attention de son interlocuteur tout en montrant qu'il maîtrise la langue maternelle. Il doit éviter de mélanger les langues. Il commence par les salutations, il se présente et ensuite il explique brièvement le but de sa visite. Il doit tranquilliser le répondant en lui disant qu'il va poser quelques questions et que l'interview ne va pas trop durer.

SECTION 0 : RENSEIGNEMENTS DE CONTROLE.

Les renseignements de cette section sont remplis par l'enquêteur. Deux questions sont à poser au C.M.

Pour la question 10, des questions préliminaires telles que :

- Etes-vous né dans ce pays ?
- Vos parents étaient-ils des Burundais ?

Le nom du C.M. peut aussi refléter sa nationalité.

Remarque : Deux cases pour le code de la colline/quartier et du contrôleur et une case pour le code de l'enquêteur ne sont pas prévues et doivent être ajoutées par le contrôleur à chaque fois qu'il remet le questionnaire pour la collecte.

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

1.1. DEMOGRAPHIE

Avant d'aborder cette section, l'enquêteur essaie de mettre l'enquêté dans le bain de l'entretien.

« Avant de continuer donc notre entretien, je voudrais vous poser quelques questions concernant les membres de votre ménage.- en commençant par vous-même. (si c'est lui qui répond)

- Puis-je connaître le nom de votre femme ?

Et quand il a fini et qu'il a dit qu'il est marié, vous lui demandez :

- Est-ce que vous avez des enfants ?

Si la réponse est oui :

- Vous me dites les noms des enfants en commençant par le plus jeune.

- En dehors de ces derniers, l'enquêteur demande s'il y a encore d'autres personnes qui habitent ce ménage. Si oui, qui sont-ils ?

Si c'est une autre personne qui répond, l'enquêteur lui demande : - Est-ce que le chef du ménage est marié ? Et la suite des questions est posée conformément aux instructions données dans le manuel de l'enquêteur de manière systématique, membre par membre du ménage.

N.B. : En ce qui concerne la question 3, si c'est possible, il est nécessaire de marquer le jour et le mois pour tout le monde, mais il importe beaucoup d'avoir des détails pour les enfants qui sont encore à l'école.

Au cas où la date de naissance ne serait pas connue, l'enquêteur peut demander au chef de ménage à se référer aux pièces d'identité (carte d'identité, carte de baptême, acte de naissance, carte d'assurance maladie etc.).

1.2. EDUCATION

L'enquêteur doit annoncer à l'enquêté :

- Maintenant, nous allons nous entretenir sur la fréquentation scolaire des personnes dont vous m'avez donné la liste précédemment.

Pour savoir si un membre du ménage a été à l'école, l'enquêteur lui demande :

- Est-ce que vous pouvez lire un journal ou la bible ou écrire une lettre à quelqu'un ?

Et toutes les autres questions viennent en séquence.

L'enquêteur doit comprendre que les questions 2, 3 et 4 concernent les membres du ménage ayant l'âge compris entre 5 et 30 ans.

Pour des personnes ayant quitté l'école primaire il y a longtemps, l'enquêteur devra poser les questions 7, 8 et 9 pour savoir elles savent lire et écrire.

1.3. SANTE

L'enquêteur peut introduire la sous section de la manière suivante :

- Nous allons procéder comme tout à l'heure et je vais vous poser des questions sur les problèmes de santé.
- Est-ce qu'au cours des 15 derniers jours, un membre de votre ménage serait tombé malade ? Si on commençait par vous :
- Etiez-vous tombé malade ?
- Et votre femme ?
- Et l'enfant tel ?

Si l'enquêté répond qu'il y a un membre qui est tombé malade, il continue à poser les questions suivantes dans leur ordre.

A la question 5, l'enquêteur doit comprendre que ce sont des frais occasionnés par la maladie (soins + examens + médicaments + transport + nourriture etc.). Et à la question 6, il s'agit de savoir si le membre du ménage possède une carte d'assurance maladie ou une carte mutuelle.

Si l'enquêté commence à s'impatienter et à demander pour quelles raisons vous lui posez toutes ces questions, vous pouvez lui répondre :
- Comme je vous ai dit au début, le gouvernement a besoin de toutes ces informations pour pouvoir reconstruire le pays.

N.B. : Un malade hospitalisé pour une durée de plus de 15 jours, son cas n'est pas à considérer, ces dépenses vont être mentionnées dans la section 8 (Dépenses du ménage). De même pour des gens qui sont tombés malades au cours des 15 derniers jours, qui n'ont pas reçu une consultation mais qui ont utilisé des médicaments achetés par le ménage avant les 15 jours.

SECTION 2 : L'EMPLOI DES MEMBRES DU MENAGE.

Pour avoir des informations sur les occupations des membres du ménage, l'enquêteur procède comme suit :

- Maintenant nous allons continuer notre conversation en parlant de ce qui vous occupe et nous allons procéder dans le même ordre que précédemment.

- Qu'est-ce qui vous occupe actuellement ?

Lorsqu'il a terminé avec le chef de ménage, il demande :

- Et votre épouse, qu'est-ce qui l'occupe ?

Et si la personne dit qu'elle travaille, il faudra chercher à savoir s'il est des modalités 5, 6, 7 et 8 pour savoir si la personne est concernée par les questions suivantes. Si la réponse est «inoccupé», l'enquêteur doit demander si la personne a déjà travaillé et il continue avec les questions suivantes dans l'ordre, en respectant les renvois.

A la question 4, il ne faut pas qu'à chaque membre, l'enquêteur classe la réponse dans « autre » car la question est ouverte, il a le choix des modalités.

A la question 5, s'il se trouve que la personne est occupée, l'enquêteur doit pouvoir catégoriser les différents types d'emploi.

Sinon, il est supposé avoir dans le manuel la liste de quelques entreprises connues, classées en secteurs, pour faciliter la codification des occupations des membres du ménage.

Au cas contraire, on proposerait à l'enquêteur de marquer quelque part le nom de l'entreprise pour pouvoir le classer par après.

La question 7 est très complexe. Il est proposé que l'enquêteur utilise seulement 3 codes :

- 01. Indépendant
- 02. Employeur
- 03. Employé

La question 9 doit être formulée comme suit : « Quand vous exercez ce travail, êtes-vous payé par jour, par semaine ou par mois ? »

N.B. : La case des modalités qui se trouve en bas de cette page concerne seulement la question 13 et non la 7^{ème}.

SECTION 3 : LA FECONDITE

Remarque : Cette section va être remplie à la fin de l'enquête.

Avant d'aborder cette section, il faudra terminer à traiter toutes les sections avec le chef de ménage. L'enquêteur procédera ainsi :

- Je viens de finir avec toutes les questions que j'avais à vous poser et je vous remercie de votre patience.
- Maintenant, je souhaite m'entretenir avec les dames à ce qui concerne la maternité ; est-ce que ça vous gênerait de vous mettre à côté pendant un moment ?

N.B. : Devant les hommes, les femmes sont souvent gênées à répondre à certaines questions surtout en milieu urbain.

Et il entame le dialogue avec la femme et il pose toutes les questions valables et séquentiellement.

- Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais vous poser des questions qui concernent la maternité et il s'adresse à une des femmes.
- Est-ce que vous avez eu des enfants ?
- Sont-ils tous encore en vie ?
- Combien de garçons encore en vie ?
- Combien de filles sont-elles encore en vie ?
- Est-ce que vous avez eu des sœurs ?
- Combien en avez vous eu ? Si oui,
- Est-ce qu'elles sont toutes encore en vie ? Si c'est oui,
- A quel âge telle est morte ?

SECTION 4 : MIGRATIONS

- Nous allons entamer la section des migrations qui se seraient effectuées dans votre ménage.

L'enquêteur peut formuler la première question comme suit :

- Depuis quand votre ménage habite-t-il cet endroit ?

S'il répond :

- Moins d'une année.

L'enquêteur enchaîne avec la Q2 et il doit comprendre que le ménage n'habitait pas le même endroit il y a 12 mois.

Les Q3, Q4 et Q5 peuvent être formulées comme suit :

- Parmi les membres de votre ménage, y en a-t-il ceux qui se sont absentés ?

Si oui :

- Combien de femmes ?

- Combien d'hommes ?

SECTION 5 : LOGEMENT ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

5.1. Statut d'occupation du logement et sources d'approvisionnement en eau et électricité.

Avant d'aborder cette section, l'enquêteur peut mettre son enquêté dans le vif du sujet par cette formule :

- Comme nous venons de terminer avec la section migration, nous allons parler du logement et de vos sources d'approvisionnement en eau et électricité.

L'enquêteur peut formuler les questions de la manière suivante :

- Il y a combien de temps que votre ménage habite ce logement ?
- Etes-vous le propriétaire ? Et il y a 12 mois ?

- Où est-ce que vous prenez l'eau que vous buvez ?
- Avec quoi vous éclairez-vous ?
- Qu'est-ce que vous utilisez le plus souvent pour faire cuire les aliments ?

5.2. Accès aux services communautaires

- Comme nous venons de terminer avec les sources avec les sources d'approvisionnement, continuons avec les services communautaires.

- Y a-t-il (nom du service) le plus proche de vous ? Et il enchaîne avec les autres questions.

SECTION 6 : AGRICULTURE ET ELEVAGE

Comme nous avons procédé pour les autres sections, nous allons échanger sur l'agriculture et l'élevage. Le premier point concerne les activités agricoles exercées par les membres du ménage.

La période de base va être « IMPESHI ».

6.1. Agriculture

- Est-ce que vous avez un champ ?
 - Pendant la saison d'IMPESHI, qu'est-ce que vous avez récolté ? S'il donne le nom du produit, la question qui suit est celle-ci :
 - En avez-vous vendu ?
- Si oui,
- Quelle quantité ?

N.B. : L'enquêteur doit d'abord savoir s'il y a des membres du ménage qui exercent les activités agricoles et poser toutes les questions valables dans leur ordre pour chaque produit. Il doit être attentif aux renvois consignés.

6.2. Elevage

L'enquêteur annonce cette sous section :

- Nous arrivons au 2^{ème} point qui concerne les activités d'élevage.

L'enquêteur doit enregistrer tous les renseignements fournis sur toutes les catégories d'animaux domestiques du ménage. Il doit se renseigner sur l'évolution de l'effectif à lui y a 12 mois.

SECTION 7 : ENTREPRISES NON AGRICOLES

En guise d'introduction à cette section, l'enquêteur peut dire :

- Maintenant que nous avons terminé avec les activités liées à l'Agriculture et à l'Élevage, nous allons nous entretenir au sujet des entreprises non agricoles du ménage c'est-à-dire des activités qui ne sont pas liées à l'Agriculture et à l'Élevage qui procurent des revenus dans votre ménage.

Et il pose la Q1.

- Est-ce qu'il y a un membre de famille qui exerce une autre activité non agricole ou qui n'est pas d'élevage ?

Ici, le nom de l'entreprise peut correspondre au genre d'activités principales exercées par les membres du ménage. Elles doivent être classées selon leur importance au point de vu revenu. Chaque entreprise est concernée par toutes les questions de cette section.

SECTION 8 : DEPENSES DU MENAGE

L'enquêteur introduira cette section comme suit :

Nous venons de terminer avec les entreprises non agricoles, maintenant parlons des dépenses de votre ménage :

- Combien d'argent avez-vous dépensé pour ces 12 derniers mois ?
- Combien avez-vous dépensé pour le transport ?
- Et votre femme ?
- Et votre enfant tel ?
- Est-ce que vous avez envoyé de l'argent à d'autres personnes ?

Si oui :

- Est-ce qu'il vous est arrivé d'envoyer de l'argent à quelqu'un qui se trouve hors de cette colline ?

S'il dit non :

- Est-ce qu'il vous est arrivé d'envoyer un panier de tel produit ?

S'il dit non :

- Est-ce que dans votre famille, il y a quelqu'un qui a envoyé tel produit ?

S'il a répondu qu'ils ont envoyé des produits à d'autres personnes, alors l'enquêteur demande :

- Combien aviez-vous acheté ce produit ?

Il faut que l'enquêteur aide l'enquêté à pouvoir totaliser tout ce qu'il a dépensé.

L'enquêteur doit être à mesure de voir les rubriques de dépenses qui ne sont pas concernées par les questions selon qu'on est en milieu urbain ou en milieu rural.

Concernant l'évolution de ces dépenses, l'enquêteur doit se référer à l'année précédente et non par rapport aux 12 derniers mois.

SECTION 9 : REVENUS DU MENAGE

Nous avons terminé avec les dépenses que vous avez faites, maintenant nous allons passer aux revenus.

Pour cette section, l'enquêteur doit faire beaucoup d'attention pour que les revenus déclarés soient la somme de toutes les recettes ou des entrées en argent pour toute la saison impeshi et non les dernières ventes que le ménage a faites.

Et les produits agricoles considérés dans les sources de revenus ici, sont d'abord ceux qui sont mentionnés à la section 6 ; ceux qui ne sont pas à la section 6 mais qui se trouvent à la section 9 font aussi l'objet des questions de cette section.

L'enquêteur doit considérer la production agricole de la saison impeshi c'est-à-dire les récoltes des semences qui ont eu lieu au cours de cette saison.

Pour les sources de revenu comme salaires secteur privé, salaires secteur public et parapublic, vente de charbon/bois de chauffage, loyers, transferts reçus, et activités non agricoles, une période de référence doit être considérée (être précisée).

SECTION 10 : LES BIENS DU MENAGE

- Nous allons entamer l'avant dernière section, elle est constituée par les biens que votre ménage possède.

A cette section, l'enquêteur cherchera à savoir si le ménage possède le bien d'équipement de la liste et l'évolution du nombre de ce bien au cours des 12 derniers mois.

SECTION 11 : ANTHROPOMETRIE

- Pour cette dernière section, seuls les enfants âgés de 6 à 59 mois sont concernés, pourriez-vous m'aider à les mettre ensemble ?
(L'enquêteur s'adresse à la mère des enfants)

Les conditions des opérations de mesure ne doivent pas frustrer la mère de l'enfant et il faut commencer par le plus jeune des enfants concernés. Au cas de besoin l'enquêteur pourra commencer par le plus grand tout en privilégiant la collaboration avec la mère.

Après l'interview, l'enquêteur doit vérifier si toutes les questions ont été posées et les enregistrements correspondent aux réponses données par l'interviewé avant de quitter le ménage.

N.B. : Après l'enregistrement de toutes les réponses, l'enquêteur s'adresse aux membres des ménages :

- Je vous remercie infiniment de m'avoir consacré votre temps, vous m'avez beaucoup aidé.